



## CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

- Maison de plus de 15 ans
- Résidence principale occupée au moins 8 mois/an.
- Propriétaires, bailleurs ou occupants.
- Gain minimum de deux classes énergétiques entre l'étiquette avant/après travaux.  
Obligation de réaliser au moins deux gestes d'isolation (sur minimum 25 % des surfaces) parmi les suivants :
  - Isolation des toitures rampants.
  - Isolation des combles.
  - Isolation des planchers bas.
  - Isolation des murs extérieurs avec finition crépis.
  - Isolation des murs par l'intérieur (le mur à isoler doit être nu et accessible sans étagères, placards ou radiateurs)
  - Remplacements des menuiseries (portes, fenêtres et portes-fenêtres)
- Remplacement du chauffage obligatoire si chauffage au fioul.
- Gagner deux classes énergétiques entre l'étiquette après travaux.



## IDENTIFIER LA COULEUR DU FOYER (BLEU, JAUNE, VIOLET, ROSE).

### En Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	Profil bleu (très modeste)	Profil jaune (modeste)	Profil violet	Profil rose
1	≤ 23 768 €	≤ 28 933 €	≤ 40 404 €	> 40 404 €
2	≤ 34 884 €	≤ 42 463 €	≤ 59 394 €	> 59 394 €
3	≤ 41 893 €	≤ 51 000 €	≤ 71 060 €	> 71 060 €
4	≤ 48 914 €	≤ 59 549 €	≤ 83 637 €	> 83 637 €
5	≤ 55 961 €	≤ 68 123 €	≤ 95 758 €	> 95 758 €
Par personne supplémentaire	+ 7 038 €	+ 8 568 €	+ 12 122 €	+ 12 122 €

### Hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	Profil bleu (très modeste)	Profil jaune (modeste)	Profil violet	Profil rose
1	≤ 17 173 €	≤ 22 015 €	≤ 30 844 €	> 30 844 €
2	≤ 25 115 €	≤ 32 197 €	≤ 45 340 €	> 45 340 €
3	≤ 30 206 €	≤ 38 719 €	≤ 54 592 €	> 54 592 €
4	≤ 35 285 €	≤ 45 234 €	≤ 63 844 €	> 63 844 €
5	≤ 40 388 €	≤ 51 775 €	≤ 73 098 €	> 73 098 €
Par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

**Pour le barème des revenus, comptabiliser le nombre de personnes et non pas le nombre de parts**  
Exemple : Un couple avec 2 enfants = 4 personnes (et non 2,5 parts fiscales)



## MONTANT DES PRIMES EN FONCTION DES TRAVAUX RÉALISÉS

	PLAFONDS DES DÉPENSES ÉLIGIBLES HT	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
GAIN DE 2 CLASSES	40 000 €	80 %	60 %	45 %	10 %
GAIN DE 3 CLASSES	55 000 €			50 %	15 %
GAIN DE 4 CLASSES OU PLUS	70 000 €			50 %	20 %
		du montant HT des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles			
BONIFICATION « SORTIE DE PASSOIRE ÉNERGÉTIQUE »	+10 %				
ÉCRÈTEMENT	100 %	80 %*	80 %	50 %	
	du montant TTC des travaux dans le respect du plafond des dépenses éligibles				

### MaPrimeRénov' :

le décret permettant de porter à 90 % l'écrêtement des aides à destination des ménages modestes dans le cadre du Parcours accompagné n'est pas encore publié. Dans l'attente, c'est le taux de 80 % qui continue de s'appliquer.



## DESCRIPTIF DES TRAVAUX INCLUS

Pompe à chaleur air-eau	De marque De Dietrich ou équivalent, avec calorifugeage inclus et un coefficient de performance conforme à l'audit
Ballon thermodynamique	Capacité de 200 ou 250 litres selon les besoins, marque Altech ou équivalent calorifugeage inclus dans la prestation.
Isolation des combles perdus	Laine déroulée ou soufflée, résistance thermique R de 7.
Isolation des rampants de toit	Rouleaux de laine avec finition en placoplâtre et bandes, résistance thermique R de 6.
Isolation des murs intérieurs	Laine isolante avec finition placoplâtre et bandes, résistance thermique R de 3.7.
Isolation thermique par l'extérieur (ITE)	Comprends la pose des rails de départ et des couvertines, l'isolant en polystyrène avec une résistance thermique R de 4.4, l'échafaudage, le ravalement avec finition crépi, ainsi que les appuis de fenêtres inclus.
Isolation des planchers bas	Polystyrène de 10 cm ou isolant mince Tetris 7, résistance thermique R de 3.
Remplacement des menuiseries	Fenêtres en PVC, sur mesure.
VMC (Ventilation mécanique contrôlée)	Simple flux dans les pièces humides



## VOTRE DOSSIER GÉRÉ DE A À Z



**Aide au choix du MAR** et envoi de la demande au MAR.



**Visite du logement par le MAR** et attente du rapport.



**Suite à la réception du rapport, choix du scénario** le plus adapté aux besoins et souhaits du bénéficiaire.



**Après acceptation des devis par le bénéficiaire**, envoi des devis et documents annexes au MAR.



**Dépôt final de la demande de subvention** par le MAR à l'ANAH et DP Mairie.  
Délai moyen d'instruction de 6 à 8 semaines.



**Dépôt de la demande de paiement du solde à l'ANAH.**



**Fin de chantier : contrôle** du chantier par Cop'Solutions.et par le MAR



Dès réception de l'avance de la subvention, **engagement des travaux** par notre coordinateur de travaux.



**Dès notification de l'octroi de la subvention, dépôt du formulaire de demande** d'avance de financement à l'ANAH par le MAR.



## FOIRE AUX QUESTIONS

### Q1 : Qui peut bénéficier de la gratuité ?

- Les foyers catégorisé Bleu avec le programme fidélité

### Q2 : Quel est le Reste à charge attendus pour les foyers jaunes ?

- le reste à charge est de 20 %

### Q3 : Le logement a déjà bénéficié d'un financement via les CEE, est-il encore éligible ?

Non, les parois ou les éléments déjà isolés via les CEE ne sont plus éligibles.

### Q4 : Qui peut bénéficier de ces aides ?

- Propriétaires occupants ou bailleurs.
- Usufruitiers et propriétaires en indivision avec accord des co-proprétaires.
- Les nus-proprétaires et les sociétés ne sont pas éligibles.

### Q5 : Si maison divisée en 2 ou 3 lots ?

La rénovation d'ampleur est possible, à condition de monter un dossier par appartement, avec un certificat d'adressage à demander en mairie (stipulant une adresse/un numéro différent pr chaque appartement)